
**Rapport de la commission des finances, de l'économie et de l'administration des 20 août et
11 septembre 2024**

Rapporteur : Thibaut JOTTERAND

M 336 - 24.03 UNE POLITIQUE DE PROMOTION ÉCONOMIQUE ! UNE VRAIE !

Séance du 20 août 2024

Le motionnaire (Indépendant) présente son texte en prenant pour exemple la commune de Meyrin et en souhaitant plus d'informations sur le dialogue entre la Commune et la Fondation pour les terrains industriels de Genève (FTI).

M. GUTIERREZ, chargé des relations économiques, présente le travail de promotion économique effectué par l'Administration ainsi que les enjeux principaux de la tâche : des facteurs particuliers attirent les entreprises (par exemple proximité de l'aéroport ou disponibilité de terrains), mais sont peu dépendants de la volonté d'une commune.

Parmi ses occupations figurent l'information et la sensibilisation des entreprises, le rôle d'intermédiaire entre les domaines institutionnels (commune, canton et autres) et entrepreneurial. Il a également pour rôle de mettre en lien les divers acteurs, notamment pour les chercheurs d'emploi, ou encore de facilitation des entreprises qui souhaiteraient s'installer.

Le chargé des relations économiques présente aussi ses autres tâches et les divers interlocuteurs qu'il est amené à rencontrer.

Un point important est clarifié : les communes n'ont qu'une importance relative pour l'implantation d'entreprises sur leur territoire. D'autres acteurs et facteurs ont un poids plus conséquent. Les communes sont également tributaires de leur urbanisation passée et de leur développement foncier. Des communes qui comptent de nombreuses entreprises de taille, comme Meyrin et Plan-les-Ouates, ont pu profiter d'opportunités foncières inexistantes sur notre territoire, sans parler de densités de population fort différentes.

Quelques précisions sont apportées sur demande du Président (LE CENTRE-VL). Le Conseiller administratif, M. AGRAMUNT, relève un renforcement de l'attractivité de Vernier depuis l'accord de l'OCDE pour un taux d'imposition des entreprises à 15%. Il souligne aussi le fait que la FTI est propriétaire de nombreux terrains et a donc un pouvoir décisionnaire important quant à l'établissement d'entreprises. Il confirme encore que le Conseil administratif est en relation régulière avec la FTI et le Département de l'économie et de l'emploi (DEE) de l'État de Genève. Il informe par ailleurs que le Conseil administratif veille, dans la mesure des possibilités, à éviter l'implantation d'entreprises qui apporteraient des nuisances à la Commune. Enfin, il considère que les actions actuelles de promotion et de relations économiques sont utiles et conviennent ainsi.

Un commissaire (SOC) souhaite que le motionnaire précise ce que demande son texte, notamment en matière budgétaire, étant donné qu'un éventuel renforcement de la promotion économique aurait un coût : le motionnaire considère que la promotion économique mériterait une augmentation des dépenses en termes de ressources humaines.

À la suite d'une demande d'informations supplémentaires pour avoir une meilleure idée de la situation et de l'implantation des entreprises à Vernier, la proposition est mise au vote.

La demande d'informations supplémentaires est acceptée par 9 OUI (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 LE CENTRE-VERT'LIBÉRAUX, 1 MCG, 1 ALTERNATIVE, 1 UDC) et 1 abstention (1 PLR).

Séance du 11 septembre 2024

Après une brève présentation de l'évolution de la désormais supprimée taxe professionnelle communale par M. GUTIERREZ, un commissaire (PLR) estime que cette motion n'est pas nécessaire et que les ressources

humaines dédiées à la promotion économique sont plus que suffisantes, et que le reste des considérations relèvent du domaine cantonal.

Un commissaire (SOC) estime que cette motion n'a pas montré son utilité et que le travail effectué par l'Administration y répond déjà.

Un commissaire (VERT.E.S) s'interroge sur l'installation d'entreprises et mentionne à titre d'exemple la possibilité d'attirer un commerce de cycles à l'Étang à la place de celui qui va disparaître. Le Conseiller administratif, M. AGRAMUNT, répond que la Commune ne peut pas agir sur ce qui relève du domaine privé. M. GUTIERREZ ajoute qu'il arrive cependant que des entreprises l'approchent pour des mises en relation.

M. GUTIERREZ revient sur le thème des surfaces disponibles en indiquant que, actuellement, le taux de vacance de surfaces de bureaux à Vernier est de 16,5%, que les magasins et arcades comptent environ 13'000 m² libres et que les locaux industriels ou artisanaux en comptent 10'000 m². Concernant les terrains disponibles, ils sont inexistantes selon la FTI. Un commissaire (MCG) s'étonne de cet état des lieux fourni par la FTI et souligne son mécontentement face aux agissements de cette dernière. De même, un commissaire (UDC) regrette l'installation récurrente d'entreprises indésirables comme la Sablière du Cannelet. Le Conseiller administratif souligne que la Commune n'était pas favorable à cette installation.

Vote : la motion M 336 - 24.03, Une politique de promotion économique ! Une vraie !, est refusée par 7 NON (3 SOC, 2 VERT.E.S, 1 ALTERNATIVE, 1 PLR), et 3 abstentions (2 MCG et 1 UDC).